

# Rapport annuel

## 2025



Association de  
**Banques Privées Suisses**  
Vereinigung  
**Schweizerischer Privatbanken**  
Association of Swiss Private Banks

**L' Association de Banques Privées Suisses (ABPS)** compte 7 banques membres employant près de 10000 collaborateurs à travers le monde.

S'appuyant sur un Secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS a pour mission essentielle la défense des intérêts professionnels des banques suisses en mains privées. Elle œuvre en faveur du maintien et du développement de conditions cadre optimales pour la gestion de fortune privée et institutionnelle en Suisse.

# Table des matières

---

<b>Avant-propos du Président .....</b>	<b>2</b>
<b>Développements pertinents pour la place financière suisse .....</b>	<b>4</b>
Situation géopolitique .....	4
Avenir de la réglementation bancaire en Suisse et révision du dispositif too big to fail .....	5
Relations bilatérales avec l'UE et questions d'accès au marché .....	8
Finance durable .....	10
Intégrité de la place financière suisse – lutte contre le blanchiment d'argent.....	12
Technologies financières innovantes.....	13
Politique budgétaire et fiscalité internationale.....	14
<b>Questions internes .....</b>	<b>19</b>
Collaboration avec l'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG) .....	19
Collaboration avec d'autres associations économiques.....	19
Remerciements .....	19
<b>Comité.....</b>	<b>20</b>
<b>Représentants.....</b>	<b>21</b>
<b>Liste des membres .....</b>	<b>28</b>
<b>Impressum.....</b>	<b>30</b>

## Avant-propos du Président

---

### *Face aux turbulences mondiales, une place financière forte*

Durant l'année écoulée, le contexte géopolitique a été marqué par l'instabilité croissante, alimentée par la multiplication des foyers de tension et le durcissement des rivalités entre grandes puissances. Les incertitudes liées aux conflits en cours, aux enjeux énergétiques et aux recompositions des chaînes d'approvisionnement ont continué de peser sur l'économie mondiale et sur les perspectives de croissance. Dans cet environnement incertain, la Suisse continue de faire figure d'exception de par sa stabilité, la solidité de ses institutions et la prévisibilité de son cadre économique. Cette stabilité pourrait toutefois être mise à mal si notre pays ne fait pas preuve de la résilience nécessaire face à ces bouleversements.

En dépit d'une concurrence internationale toujours plus vive, la Suisse demeure une place financière de premier plan. Au nombre de ses forces figure en particulier la diversité de son écosystème financier, qui réunit notamment banques de gestion, banques actives en *trade finance*, gestionnaires de fortune, assurances, trustees ainsi qu'un réseau dense d'acteurs spécialisés. Cette pluralité contribue non seulement à la solidité et à la résilience du secteur, mais également à sa capacité à innover face aux mutations technologiques et économiques.

Au-delà de ces atouts structurels, la place financière suisse joue un rôle déterminant dans le financement de l'économie, tant au niveau national qu'international. Elle constitue un pôle d'excellence dans des domaines clés tels que la gestion de fortune transfrontalière ainsi que la finance durable, tout en s'appuyant sur un environnement politique et institutionnel stable. Dans un contexte mondial marqué par les incertitudes, cette combinaison de tradition, d'expertise et d'adaptabilité a jusqu'à présent permis à la Suisse de maintenir sa position de leader et de continuer à attirer capitaux, talents et innovations. Pour autant, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, la Suisse ne peut se contenter de se reposer sur ses acquis.

Alors que la tendance à la dérégulation s'accroît un peu partout dans le monde, la débâcle de Credit Suisse continue d'alimenter les velléités de renforcement du cadre réglementaire suisse. Un défi majeur s'impose : éviter que cet événement ne conduise à l'introduction de nouvelles règles applicables indistinctement à toute la place bancaire. A cet égard, une étape importante s'annonce cette année déjà avec une procédure de consultation portant notamment sur la corporate governance et les instruments de la FINMA, qui devrait s'ouvrir à la fin de l'été. Dans ce contexte, il sera essentiel de s'en tenir à ce qui est strictement nécessaire et surtout, de défendre le principe de proportionnalité en tenant compte du modèle d'affaires, de la forme juridique des banques, de leur structure de détention et des régimes de responsabilité qui en découlent.

Par ailleurs, il faudra veiller à ce que la réglementation intègre pleinement les impératifs de compétitivité de la place financière. En matière de réglementation, la Suisse doit veiller à ne pas faire cavalier seul. Il s'agit

d'éviter le fameux « Swiss finish » qui pèse sur les activités de la place financière. Cela vaut bien entendu pour la révision des règles too big to fail mais également pour les sujets ayant trait à la durabilité ainsi que pour ceux touchant aux nouvelles technologies ou encore à la fiscalité.

La place financière pourrait également se trouver confrontée à une autre forme d'isolement si la Suisse devait échouer à pérenniser le cadre de ses relations avec l'Union européenne. Si le paquet d'accords Bilatérales III ne porte pas directement sur les services financiers, il n'en constitue pas moins un préalable essentiel à toute amélioration de l'accès du secteur financier suisse au marché européen. Un dialogue est d'ailleurs en cours entre la Suisse et l'Union européenne sur cette question. Sans ces accords, il est illusoire d'envisager un tel développement en faveur des banques suisses.

Pour terminer, je souhaite adresser mes plus vifs remerciements aux collaborateurs des établissements membres de l'ABPS. Leur engagement au sein des différentes instances associatives est essentiel et permet à l'ABPS de mener à bien sa mission. Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'ensemble de nos membres pour la confiance et le soutien qu'ils nous témoignent, ainsi qu'au Secrétariat pour son travail précieux au quotidien. C'est grâce à cet engagement collectif que nous poursuivrons, avec détermination, notre action en faveur de conditions-cadre compétitives et favorables aux banques privées.

Grégoire Bordier, Président ABPS

## Développements pertinents pour la place financière suisse

---

### *Situation géopolitique*

Le contexte géopolitique international s'est encore sensiblement durci au cours de l'année écoulée. Les interventions militaires des États-Unis au Venezuela, ainsi que celles menées conjointement par les États-Unis et Israël en Iran, ont largement contribué à aggraver les tensions internationales. Le conflit impliquant l'Iran s'est désormais étendu à l'ensemble de la région, entraînant des perturbations des routes commerciales et une hausse des prix de l'énergie. Du côté de l'Europe, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est entrée dans sa cinquième année et ce, malgré la poursuite de négociations de paix sous l'égide des États-Unis. Dans ce contexte, les sanctions à l'encontre de la Russie ont continué d'être renforcées, notamment sous l'impulsion des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Enfin, au sein de l'Union européenne, les débats se poursuivent quant à l'éventuelle utilisation des avoirs russes gelés pour soutenir l'Ukraine. Aucun consensus n'a encore été trouvé sur cette question sensible.

En matière de sanctions, la Suisse a maintenu son approche consistant à examiner au cas par cas les paquets de l'Union européenne, afin de décider de manière autonome de leur reprise, totale ou partielle. À ce jour, elle a ainsi largement mis en œuvre les 19 paquets de sanctions adoptés par l'UE. Par ailleurs, les établissements bancaires suisses ne se limitent pas aux mesures édictées par les autorités nationales, mais appliquent également les sanctions émanant des Nations Unies ainsi que celles d'autres juridictions pertinentes pour elles.

Parallèlement, les tensions commerciales avec les États-Unis se sont poursuivies. La Suisse compte parmi les pays les plus exposés et s'est vue imposer des droits de douane pouvant atteindre 39 % sur certaines de ses exportations. Ces droits ont pu être ramenés à 15 % grâce à l'adoption d'une déclaration d'intention conjointe en vue de la conclusion d'un accord commercial formel. Le mandat de négociation relatif à cet accord a été approuvé par le Conseil fédéral le 14 janvier 2026, et les discussions sont en cours. Néanmoins, la politique commerciale américaine reste empreinte d'incertitudes. Nous pensons notamment à la décision rendue en février 2026 par la Cour suprême des États-Unis qui déclare illégaux les droits de douane fondés sur des mesures d'urgence. Depuis cette décision, le gouvernement américain recherche activement d'autres bases légales qui lui permettraient d'imposer de tels droits.

Malgré ces tensions, les relations économiques entre la Suisse et les États-Unis ont également connu certains développements positifs. Il convient notamment de souligner la déclaration commune du Département fédéral des finances, de la Banque nationale suisse et du Département du Trésor américain sur la coopération en matière de politique macroéconomique et monétaire. Dans ce document, les deux parties ont réaffirmé leur engagement à ne pas intervenir sur le marché des changes à des fins de distorsion de la concurrence. Dans le même temps, elles ont souligné le caractère approprié de telles interventions pour faire face à des « dépréciations ou réévaluations excessivement volatiles ou

désordonnées ». La Banque nationale suisse disposera ainsi d'une marge de manœuvre en cas de réévaluation rapide du franc, tout en évitant d'être qualifiée de « manipulatrice de devises » par les États-Unis.

Le positionnement de la Suisse dans ce système multipolaire émergent compte parmi les plus grands défis de son histoire récente. Ce bouleversement se reflète de plus en plus dans la politique intérieure. Le débat public sur la signification et la conception de la neutralité suisse s'est réouvert, en particulier à la suite de l'adoption des sanctions de l'UE contre la Russie mais aussi suite à la question des exportations de matériel de guerre.

L'examen parlementaire en 2025 de l'« initiative sur la neutralité » a remis cette question à l'agenda politique. L'initiative vise à définir la neutralité dans la Constitution fédérale, en interdisant à la Suisse d'adhérer à des alliances militaires ou d'adopter des sanctions contre une partie belligérante, à l'exception de celles de l'ONU.

Actuellement, la Constitution fédérale prévoit que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale prennent des mesures pour préserver la neutralité – une approche qui a fait ses preuves pour

préserver la marge de manœuvre dans des constellations géopolitiques complexes. Le maintien de cette flexibilité devrait également s'avérer précieux à l'avenir. En conséquence, le Conseil fédéral a recommandé de rejeter l'initiative sans contre-projet. Le Conseil des États s'est en revanche prononcé en faveur d'un contre-projet qui ancrerait dans la Constitution la neutralité armée et permanente de la Suisse, sans toutefois interdire expressément les sanctions. Le Conseil national a soutenu la ligne du Conseil fédéral et a rejeté le contre-projet direct. Cette position s'est finalement imposée dans les deux Chambres, de sorte que l'initiative sera soumise au peuple sans contre-projet.

Dans un environnement aussi volatil, l'agilité, la diversification géographique et la compétitivité restent indispensables pour la Suisse et ses entreprises orientées vers l'exportation. En même temps, les grands défis recèlent souvent de nouvelles opportunités. La gestion de fortune privée constitue une forme de diversification des risques géopolitiques. Fortes de leurs succès et avec les conditions-cadres adéquates, les banques privées suisses pourront tirer parti des opportunités qui s'ouvriront à elles.

### ***Avenir de la réglementation bancaire en Suisse et révision du dispositif *too big to fail****

La fusion d'urgence en mars 2023 entre le Credit Suisse et l'UBS, rendue possible par des mesures exceptionnelles prises par les pouvoirs publics, a continué de marquer le débat réglementaire en Suisse au cours de l'année écoulée.

#### Bilan de la crise du Credit Suisse

A la suite de l'examen réglementaire lancé après la crise, lequel comprend des études d'experts ainsi que des rapports de la BNS, de la FINMA et d'instances internationales, le Conseil fédéral a publié en avril 2024 son rapport sur la stabilité des banques. Notre gouvernement conclut que le dispositif *too big to fail* existant doit être

développé et renforcé afin de réduire les risques pour l'économie, l'État et les contribuables. À cette fin, le Conseil fédéral propose un vaste train de mesures s'articulant autour des trois axes suivants : i) prévention, ii) liquidités et iii) lutte contre les crises. Outre l'exécutif, le Parlement s'est également penché sur le sujet et a mis en place, pour la première fois depuis 1995, une Commission d'enquête parlementaire (CEP). Dans son rapport final, la CEP constate que la cause principale de la crise provient de la mauvaise gestion du Credit Suisse pendant des années. Elle critique en outre les allègements accordés par la FINMA et déplore en partie le manque d'efficacité de la surveillance. Seules les banques d'importance systémique sont visées par les adaptations de la réglementation des marchés financiers proposées par la CEP.

#### Processus législatif

Les mesures contenues dans le rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques ont été concrétisées par les lignes directrices publiées le 6 juin 2025. Le jour même, certaines mesures au niveau de l'ordonnance ont été mises en consultation. Il s'agit de dispositions de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) relatives à l'évaluation de certains actifs (logiciels, créances fiscales latentes et positions du portefeuille de négociation), ainsi qu'à la conception des instruments AT-1 et à la communication d'informations sur la situation de liquidité. En outre, les lignes directrices contiennent une majorité de mesures applicables à l'ensemble des banques. Cela va à l'encontre de la volonté exprimée par le Parlement dans le rapport final de la CEP de limiter le champ d'application aux banques d'importance systémique. La Commission de l'économie et des redevances du

Conseil national (CER-N) a confirmé cette position dans sa lettre adressée au Conseil fédéral le 4 novembre 2025 dans le cadre de la consultation sur l'OFR.

En ce qui concerne les mesures au niveau législatif, le Conseil fédéral suit une approche par étape. Le 26 septembre 2025, il a présenté le projet de consultation sur la couverture des participations étrangères au moyen de fonds propres de la banque mère des banques d'importance systémique (dite « mesure 15 »). Il y est proposé de déduire intégralement des fonds propres durs la valeur comptable des filiales étrangères. La consultation sur les autres mesures telles que l'introduction d'un régime applicable aux cadres supérieurs, les prescriptions en matière de rémunération ou les compétences de la FINMA, devrait s'ouvrir au second semestre 2026. Les délibérations parlementaires devraient donc débuter en 2027.

Le projet concernant l'introduction du *Public Liquidity Backstop* (PLB) est déjà en cours d'examen au Parlement. Cet instrument, largement répandu à l'échelle internationale, est exclusivement destiné aux banques d'importance systémique. Il permet la mise à disposition de liquidités garanties par l'État dans le cadre d'une procédure d'assainissement. En mars 2025, le Conseil des États a décidé de suspendre l'examen de ce dossier. Il se penchera à nouveau sur le sujet une fois qu'il aura une vue d'ensemble de toutes les adaptations du dispositif TBTF. Une motion de la Commission des finances du Conseil national visant à introduire le PLB dès 2027, afin de soulager le budget fédéral grâce à la redevance forfaitaire annuelle versée par les banques d'importance systémique pour le PLB, a été rejetée par le Conseil national lors de la session de

printemps 2026 dans le cadre des délibérations sur le paquet d'allègements budgétaires 27. Le dossier reste donc en suspens.

#### Un nécessaire équilibre entre proportionnalité, stabilité et compétitivité

L'ABPS suit de près les travaux en cours, en poursuivant le dialogue avec les parties prenantes ainsi qu'avec l'Association Suisse des Banquiers (ASB). Nous avons pris position sur la révision de l'OFPR, ainsi que, en raison des répercussions indirectes sur l'ensemble de la place financière, sur la couverture en fonds propres des participations étrangères dans la maison mère des banques d'importance systémique (« mesure 15 »).

L'ABPS reconnaît la nécessité de tirer les leçons nécessaires des événements du printemps 2023, et nous soutenons l'objectif du Conseil fédéral de renforcer la stabilité systémique de la place financière suisse. Il s'agit toutefois de trouver un équilibre approprié entre stabilité financière, compétitivité et proportionnalité par des mesures ciblées qui permettent effectivement de répondre aux problèmes.

Nous soutenons expressément les mesures visant à améliorer l'approvisionnement en liquidités de l'ensemble des banques par la Banque nationale suisse. Pour nos membres, l'extension des garanties acceptées aux crédits lombards revêtirait une importance particulière et constitue donc une préoccupation majeure dans le cadre du paquet de mesures. L'introduction d'une loi sur les obligations sécurisées (dite « loi sur les titres de créance couverts ») contribuerait à la diversification des sources de financement.

Nous considérons toutefois que l'ensemble du paquet est disproportionné tant sur le fond que sur le plan de son champ d'application. L'objectif principal devrait consister à limiter les risques pour l'État et les contribuables, ainsi que l'a préconisé le Parlement, et non à introduire un durcissement généralisé de la réglementation des marchés financiers pour toutes les banques.

#### Des améliorations ciblées plutôt qu'une réforme réglementaire globale

Contrairement aux recommandations et aux interventions parlementaires adoptées en ce sens par la CEP, ainsi qu'aux déclarations de la CER-N, le Conseil fédéral propose désormais que plus de la moitié des mesures s'appliquent également aux établissements qui ne sont pas d'importance systémique. Il s'agit de banques dont la défaillance ne porterait pas gravement atteinte à l'économie suisse et à son système financier. Nous rejetons cette atteinte disproportionnée à la liberté économique et demandons que le champ d'application d'éventuelles nouvelles mesures se limite aux banques qui ne sont pas d'importance systémique conformément à la volonté du Parlement. Au lieu d'apporter des améliorations ciblées au cadre réglementaire suisse afin de remédier aux lacunes révélées par la crise du Credit Suisse, le Conseil fédéral propose désormais une réforme réglementaire globale. Certaines de ces mesures remettent en outre en cause des principes juridiques fondamentaux tels que le droit d'être entendu ou la séparation des pouvoirs. Cela concerne en particulier les mesures proposées relatives à l'intervention précoce, à la compétence en matière d'amendes, à l'exécution immédiate des décisions de la FINMA ou à l'information publique sur l'ouverture de procédures. Nous rejetons ces

mesures, dès lors que, selon la CEP, la FINMA n'a pas épuisé ses compétences existantes.

De plus, les réformes proposées échouent à créer l'équilibre nécessaire entre l'amélioration de la résilience du secteur et la préservation de la compétitivité. Cela est d'autant plus préoccupant à l'heure où d'autres places financières renforcent leur compétitivité, notamment à travers leur

réglementation des marchés financiers. C'est le lieu de rappeler que la Suisse est l'une des rares places financières à avoir mis en œuvre le dispositif finalisé de Bâle III. De plus, cette approche indistincte met également en péril la diversité du secteur bancaire suisse, qui comprend de nombreux établissements de petite et moyenne taille aux modèles d'affaires et aux régimes de responsabilité très différents.

### ***Relations bilatérales avec l'UE et questions d'accès au marché***

Avec une part de plus de 50 % des exportations suisses de marchandises et de près de 40 % des services exportés, l'UE reste un partenaire économique indispensable pour la Suisse. Cela vaut également pour la place financière : l'ASB estime qu'environ CHF 1,5 Mrd. de recettes fiscales et près de 20 000 emplois dépendent des activités avec la clientèle de l'UE. Par son adhésion au *Swiss Finance Council* (SFC) à Bruxelles, l'ABPS participe activement aux discussions au niveau européen.

L'année dernière, une phase décisive s'est ouverte pour les relations futures entre la Suisse et l'UE est entrée dans une phase décisive. En juin 2025, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur le paquet « stabilisation et développement des relations Suisse-UE » (« Bilatérales III »). Celui-ci comprenait les accords négociés ainsi que la législation suisse de mise en œuvre. Parallèlement, le Conseil fédéral a proposé de soumettre le paquet à un référendum facultatif, qui requiert la majorité du peuple mais pas celle des cantons.

L'ABPS a participé à cette consultation, en affirmant clairement son soutien à la solution négociée avec l'UE. Elle a notamment souligné les

retombées positives pour l'ensemble de l'économie suisse ainsi que salué les discussions en cours avec l'UE concernant l'accès au marché intérieur pour les services bancaires. Bien que certaines clarifications aient été demandées concernant la mise en œuvre au niveau national, les résultats de la consultation publiés en décembre 2025 ont confirmé le large soutien dont bénéficie ce paquet.

Après l'approbation du paquet par le Conseil de l'UE le 24 février 2026, la Suisse et l'UE ont signé les accords le 2 mars suivant. Le même mois, le Conseil fédéral a transmis son message au Parlement. Outre les accords, celui-ci contenait la législation suisse de mise en œuvre, y compris des mesures supplémentaires tenant compte des préoccupations exprimées lors de la procédure de consultation. Il s'agit par exemple d'une implication accrue des cantons et du Parlement dans le processus décisionnel qui doit permettre à la Suisse de faire valoir ses intérêts à un stade précoce lors de l'élaboration des actes juridiques de l'UE qui la concernent. La phase parlementaire débutera dans les mois à venir.

Les accords seront ensuite soumis au vote du peuple. Compte tenu des élections fédérales

prévues en octobre 2027, il faut toutefois s'attendre à ce que la votation ait lieu au plus tôt en 2028. Compte tenu des initiatives en matière de politique européenne, le sujet devrait toutefois rester au centre du débat public.

Ainsi, le 14 juin prochain aura lieu la votation sur l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) » de l'UDC, laquelle remet notamment en cause la libre circulation des personnes avec l'UE. Celle-ci est combattue par une large alliance issue des milieux économiques et politiques sous le slogan « Non à l'initiative du chaos ». En cas d'acceptation du texte, des conséquences néfastes sont à prévoir, notamment en ce qui concerne la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs clés ainsi qu'en matière de sécurité intérieure, qui serait menacée par une détérioration de la coopération en matière de police et d'asile. L'ABPS rejette donc fermement cette initiative.

Par ailleurs, l'initiative « Pour la démocratie directe et la compétitivité de notre pays – Contre une Suisse membre passif de l'UE (initiative boussole) », qui exige l'approbation du peuple et des cantons pour les accords internationaux importants tels que les « Bilatérales III », sera soumise au vote au plus tard début 2028.

Afin d'assurer la pérennité et le développement de la voie bilatérale, un effort considérable de mobilisation et de communication de la part des acteurs soutenant ce paquet, en particulier des milieux économiques, sera donc nécessaire.

#### Approche spécifique aux établissements

Pour la place financière, la poursuite du dialogue sur la réglementation des marchés financiers entre la Commission européenne et le Secrétariat d'État

aux questions financières internationales (SFI) a également revêtu une importance particulière. À cette occasion, des pistes possibles pour un meilleur accès au marché européen, notamment « l'approche spécifique aux établissements » développée par l'Association suisse des banquiers, ont pu être approfondies. Cette approche permettrait aux banques suisses intéressées, après s'être enregistrées auprès des autorités de surveillance de l'UE et s'être conformées aux réglementations européennes applicables, de proposer activement des services bancaires et d'investissement transfrontaliers au sein de l'UE. Cela permettrait un accompagnement plus actif de la clientèle de l'UE qui pourrait contribuer à mobiliser davantage de capitaux pour des investissements dans les priorités stratégiques de l'UE.

#### Berne Financial Services Agreement

L'entrée en vigueur, le 1er janvier 2026, du *Berne Financial Services Agreement* (BFSA) entre la Suisse et le Royaume-Uni a constitué un événement majeur. Cet accord facilite la prestation transfrontalière de services financiers, en particulier dans le domaine de la gestion de fortune. En vertu de cet accord, il est par exemple désormais possible de gérer directement depuis la Suisse la fortune de clients privés britanniques disposant d'une fortune supérieure à GBP 2 Mio. L'ABPS suivra de près la mise en œuvre de cet accord qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'accès international au marché. En cas de succès, le BFSA pourrait servir de modèle et donner une impulsion à la conclusion d'accords similaires avec d'autres États, renforçant ainsi l'accès international des prestataires de services financiers suisses, une priorité pour la place financière.

### Partenariat stratégique pour la promotion de la place financière suisse à l'étranger

Outre la recherche de solutions aux questions d'accès au marché au niveau politique, des efforts conjoints de l'État et du secteur sont nécessaires pour promouvoir les services bancaires à l'étranger. Cela revêt une importance capitale, compte tenu des activités de promotion à grande échelle menées par les places financières concurrentes.

### **Finance durable**

Compte tenu du rôle du secteur financier dans la transition vers une économie durable, l'ABPS s'est jointe ces dernières années à l'initiative « La finance durable – une opportunité pour les banques de gestion », initiée par l'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG). Cette initiative vise à accompagner les investisseurs privés et institutionnels dans leurs investissements durables. Les derniers sondages internes menés auprès des banques membres concernant le degré de mise en œuvre de l'initiative montrent des progrès significatifs en matière de communication aux clients sur la part durable de leurs portefeuilles, ainsi que dans la définition et le suivi d'objectifs de zéro émission nette et dans l'élaboration et le *reporting* de stratégies de gestion responsable. En 2025, les membres de l'ABPS et ceux de l'ABG ont réaffirmé, dans un « Conviction Statement », leur engagement en faveur de la durabilité en tant que partie intégrante de leurs activités commerciales et de leur responsabilité.

Nous saluons le partenariat de réseau conclu entre l'ASB et Switzerland Global Enterprise (S-GE). Ce partenariat a pour objectif de renforcer la réputation et l'attractivité de la place financière suisse sur certains marchés prioritaires.

### Réglementation en matière de durabilité : vers davantage de simplification et de proportionnalité

Après des années de renforcement soutenu de la réglementation en matière de durabilité, l'année sous revue a été marquée, en particulier au sein de l'UE, par un recentrage sur la simplification et la proportionnalité. Cette évolution reflète une prise de conscience croissante du caractère excessif de certaines exigences réglementaires et de leurs effets nuisibles sur la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial.

Après l'adoption du paquet de simplification « Omnibus I » par le Parlement européen le 16 décembre 2025, le Conseil de l'UE lui a emboîté le pas le 24 février 2026. Ces évolutions ont pour effet de restreindre le champ d'application de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) et de la *Corporate Sustainability Due Diligence Directive* (CSDDD). Pour cette dernière, toutes les obligations relatives aux plans de transition climatique ainsi que la responsabilité civile à l'échelle de l'UE ont été supprimées. Les obligations révisées de la CSRD devraient s'appliquer à partir de l'exercice 2027 (rapports

dus en 2028), ceux de la CSDDD à partir de juillet 2029 seulement.

Ces décisions ont également des répercussions sur des projets comparables en Suisse : ainsi, en juin 2025, le Conseil fédéral a suspendu la révision de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques jusqu'à ce que la révision du Code des obligations relatives à la transparence sur les questions non financières ainsi que la simplification prévue au niveau de l'UE soient disponibles. Cela correspond également à l'une des principales revendications du secteur financier. Le Conseil fédéral se prononcera sur la suite de la procédure de révision au cours du printemps 2026. Il sera essentiel de veiller à ce que les prescriptions en matière de durabilité et les obligations de *reporting* ne désavantagent pas les entreprises suisses par rapport aux entreprises étrangères.

#### Suisse : deux initiatives populaires sur le thème de la durabilité en vue

Compte tenu des défis persistants liés au changement climatique, de son importance pour une partie considérable de l'électorat et de son imbrication croissante avec les développements géopolitiques, la durabilité restera un sujet d'actualité. Ce sujet continuera d'occuper une place prépondérante dans le débat politique en Suisse également, en raison notamment de deux initiatives :

- i) Initiative « Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement » (« Initiative pour des multinationales responsables 2.0 »). Au printemps 2025, les 100 000 signatures requises ont été recueillies. Cette initiative prévoit d'introduire une responsabilité pour les entreprises suisses en cas

de manquement au devoir de diligence par des entreprises directement contrôlées à l'étranger, ainsi que de tenir compte des évolutions au sein de l'UE dans ce domaine. Cependant, dans le contexte de simplification réglementaire déjà évoqué au sein de l'UE, certaines revendications du comité d'initiative vont désormais au-delà de la future législation européenne. En mars 2026, le Conseil fédéral a adopté un contre-projet indirect. Celui-ci aligne le champ d'application des entreprises soumises aux obligations de rapporter sur les questions non financières et de diligence sur la réglementation européenne en vigueur. Ce contre-projet introduit de nouvelles dispositions en matière de responsabilité plus étendues et contraignantes que le droit européen.

- ii) Initiative « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (initiative sur la place financière) ». La collecte des signatures pour cette initiative prend fin le 26 mai 2026. Son objectif est d'aligner les activités des acteurs du marché financier suisse ayant un impact environnemental à l'étranger sur un objectif de température scientifiquement fondé et convenu au niveau international. Parallèlement, le financement et la couverture d'assurance de nouveaux projets liés aux énergies fossiles doivent être interdits. En outre, les émissions et les impacts sur la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur doivent être pris en compte, tant dans les mandats discrétionnaires que dans les mandats de conseil.

Les deux initiatives prévoient également la mise en place d'une autorité de surveillance et de sanction. Les votations sur ces initiatives devraient avoir lieu au plus tôt après les élections fédérales de l'automne 2027.

Le débat public sur ces thèmes devrait – à l’instar de ce qui s’était déjà produit avec la contre-proposition indirecte du Conseil fédéral à l’initiative « Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l’être humain et de l’environnement (Initiative pour des multinationales responsables 1.0) » – être fortement influencé par les développements internationaux actuels, en particulier ceux qui visent une approche plus pragmatique et davantage axée sur la concurrence en matière de réglementation de la durabilité. En ce qui concerne l’initiative sur la place financière », il convient de tenir compte du

fait que les établissements financiers ne peuvent initier des réductions d’émissions que dans une mesure limitée. La mise en œuvre effective de mécanisme de réduction incombe aux entreprises de l’économie réelle et, par conséquent, le pilotage des réductions d’émissions ne relève pas des établissements financiers eux-mêmes. Par ailleurs, dans le cadre des activités de conseil et d’*execution only*, les banques agissent pour le compte de leurs clients dans le cadre des mandats qui leur sont confiés et ne peuvent donc pas leur imposer des solutions d’investissement axées sur la neutralité carbone.

### ***Intégrité de la place financière suisse – lutte contre le blanchiment d’argent***

En septembre 2025, le Parlement a adopté la loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l’identification des ayants droit économiques (LTPM). Ce projet vise à renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d’argent et à se conformer ainsi aux normes internationales en la matière. Ce texte introduit de nouvelles exigences de transparence pour les personnes morales et permet aux autorités d’accéder aux informations relatives aux ayants droit économiques.

Dans le même temps, le champ d’application de la loi fédérale sur la lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme (LBA) a été étendu aux conseillers, dans la mesure où ceux-ci interviennent dans certaines opérations généralement associées à des risques accrus de blanchiment d’argent. Cela concerne par exemple certaines opérations liées à des entités juridiques non opérationnelles, certaines transactions immobilières ou la domiciliation d’entités.

La consultation relative à l’ordonnance sur la transparence des personnes morales et l’identification des ayants droit économiques (OTPM) a été ouverte le 15 octobre 2025. Le projet concrétise les modalités du registre introduit par le Parlement ainsi que celles liées à l’extension de la LBA à certaines activités de conseil. L’entrée en vigueur du projet est prévue pour le second semestre 2026. Ces modifications seront également prises en compte dans le cadre du prochain examen de la Suisse par le Groupe d’action financière (GAFI).

L’ABPS soutient l’objectif visé par la LTPM et son ordonnance, à savoir renforcer le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme. L’intégrité de notre place financière contribue largement à sa réputation et à sa compétitivité.

Dans l’optique d’une mise en œuvre praticable, garantissant la sécurité juridique tout en évitant les charges administratives inutiles, nous avons exposé nos principales préoccupations dans nos

prises de position sur ces textes dans le cadre de la procédure de consultation. Celles-ci concernent notamment les déclarations de

divergences dues aux notions différentes, et l'articulation avec la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 20).

### **Technologies financières innovantes**

Le secteur financier joue un rôle important dans l'introduction d'innovations technologiques. Depuis quelque temps, les opportunités et les risques liés aux actifs numériques ainsi qu'aux applications de la technologie blockchain suscitent de nombreuses discussions. Parallèlement, le secteur financier poursuit le déploiement de nouvelles technologies d'intelligence artificielle afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la gestion des risques et le service à la clientèle.

Dans ce contexte, diverses juridictions ont cherché ces dernières années à introduire un cadre réglementaire équilibré entre la promotion de l'innovation, la stabilité et l'intégrité des marchés financiers. La Suisse a joué un rôle de pionnière dans ce domaine. A titre d'exemple, le projet de loi sur la technologie des registres distribués (DLT), adopté par le Parlement en septembre 2020, qui a adapté de manière neutre sur le plan technologique dix lois fédérales existantes, a permis d'instaurer très tôt une sécurité juridique. Ces nouvelles réglementations laissent une marge de manœuvre pour les innovations futures et contribuent de manière significative au développement d'un solide écosystème de cryptoactifs en Suisse. Depuis lors, d'autres juridictions importantes lui ont emboîté le pas. Ainsi, en juin 2023, le règlement sur les marchés des crypto-actifs (Markets in Crypto-Assets Regulation, MiCA) est entré en

vigueur dans l'UE, instaurant un cadre réglementaire uniforme pour les émetteurs et les prestataires de crypto-actifs et de services connexes, y compris les *stablecoins* (monnaies numériques dont la valeur est indexée sur une monnaie de référence).

Au cours de l'année écoulée, d'autres évolutions réglementaires importantes ont eu lieu tant en Suisse qu'à l'échelle internationale, notamment en ce qui concerne les *stablecoins*. Ainsi, les États-Unis, longtemps considérés comme sceptiques à l'égard des cryptomonnaies, ont adopté à l'été 2025 le *Genius Act*. Celui-ci contient des dispositions sur la manière dont les *stablecoins* peuvent être émis, adossés et utilisés. Le « *Genius Act* » constitue une étape importante dans la quête des États-Unis visant à devenir une place de choix pour les actifs et les marchés numériques, tout en préservant et en renforçant le rôle international du dollar. D'autres dispositions visant à clarifier le cadre réglementaire général et la structure du marché des actifs numériques sont également attendues pour 2026 dans le cadre du *Clarity Act*. Il convient de relever que les débats actuels portent principalement sur la marge de manœuvre permettant une « rémunération » indirecte des avoirs en *stablecoins*. La question centrale réside dans les effets potentiels d'un déplacement des dépôts bancaires et, partant, sur les activités traditionnelles de transformation d'échéances des banques.

Dans le contexte de ces évolutions internationales, le Conseil fédéral a ouvert en octobre 2025 la procédure de consultation relative à la modification de la loi sur les établissements financiers (LEFin). Celle-ci vise à améliorer les conditions-cadres pour les technologies financières innovantes, en particulier pour les *stablecoins* et les cryptomonnaies, sur la place financière suisse. Concrètement, le Conseil fédéral propose l'introduction de deux nouvelles catégories d'autorisation : i) le développement de l'actuelle licence Fintech avec les « établissements de moyens de paiement » : les limites applicables aux dépôts des clients seraient supprimées et les dispositions relatives à la protection des clients renforcées par une obligation de ségrégation des fonds des clients. En outre, ces établissements pourraient, sous réserve du respect de certaines exigences, émettre des « cryptoactifs de paiement stables » (*stablecoins*). ii) Introduction d'une nouvelle catégorie d'autorisation pour les « établissements pour services avec des cryptoactifs », qui peuvent fournir divers services liés aux cryptomonnaies. Les conditions de fond s'inspirent de celles applicables aux maisons de négoce de titres, mais sont moins exhaustives.

Dans le cadre de la procédure de consultation, l'ABPS a soutenu ce projet dans son principe. Elle a toutefois souligné la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables (*level playing field*). En particulier, les banques devraient être autorisées, dans le cadre de leur licence bancaire existante, à émettre directement

### **Politique budgétaire et fiscalité internationale**

Dans de nombreux pays, on observe depuis une vingtaine d'années une augmentation rapide de

des *stablecoins* sans devoir créer une société distincte à cet effet. En outre, l'ABPS a suggéré une analyse approfondie des répercussions potentielles sur le système bancaire et financier existant. Après évaluation des résultats de la consultation, le Conseil fédéral devrait soumettre son message au Parlement dans les mois à venir.

### Évolutions réglementaires liées à l'utilisation de l'IA

Outre la réglementation des activités liées aux cryptomonnaies et aux *stablecoins*, le développement rapide des technologies d'IA ces dernières années a également suscité des réactions réglementaires dans certaines juridictions. Avec l'adoption de l'AI-Act en 2024, l'UE a ouvert le pas, en adoptant la première réglementation complète, fondée sur les risques et ayant un effet extraterritorial.

En revanche, la Suisse mise sur des adaptations ciblées des lois existantes pour mettre en œuvre la Convention sur l'IA du Conseil de l'Europe, ratifiée en 2025. Cette convention vise à garantir que l'utilisation de l'IA respecte les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit. Un projet de loi correspondant devrait être soumis à consultation d'ici fin 2026. Dès fin 2024, la FINMA a publié une communication de surveillance sur la gouvernance et la gestion des risques liés à l'utilisation de l'IA. Dans ce document, l'autorité met en évidence les risques liés à l'utilisation de l'IA et partage ses observations à ce sujet, issues de son activité de surveillance courante.

la dette publique qui devrait se poursuivre de manière continue dans les années à venir. Ainsi,

le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que le ratio d'endettement des économies avancées passera d'environ 110 % du PIB en 2025 à plus de 118 % d'ici la fin de la décennie.

Les principales raisons en sont l'augmentation des dépenses sociales due au vieillissement de la population ainsi que les demandes croissantes de redistribution. À cela s'ajoutent la hausse des dépenses de défense ainsi que de nouveaux projets d'infrastructure et programmes de politique industrielle en réponse à l'évolution des réalités géopolitiques. Il faut également tenir compte de l'importance croissante des dépenses liées au service de la dette. Dans ce contexte, il faut s'attendre à ce que les enjeux fiscaux continuent de susciter de vifs débats et à ce que de nouvelles propositions en matière de recettes soient régulièrement lancées. Les orientations majeures en matière de politique budgétaire et fiscale qui ont marqué l'année écoulée, tant en Suisse qu'à l'échelle internationale, vont dans ce sens.

En Suisse, la question du financement de la 13e rente AVS a donné lieu à des débats animés au Parlement l'année dernière. Des divergences marquées sont apparues entre les deux chambres : le Conseil national se prononce en faveur d'un financement qui doit provenir exclusivement d'une augmentation temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée, tandis que le Conseil des États préconise une combinaison d'augmentations de la TVA et des cotisations salariales. Une augmentation modérée de la TVA présenterait l'avantage de répartir les dépenses supplémentaires sur l'ensemble de la population, ce qui permettrait de mieux préserver l'équité entre les générations. Une augmentation des cotisations salariales, supportée uniquement par

les actifs, risquerait en revanche d'entraîner une hausse des coûts du travail et de nuire ainsi à la compétitivité de la place économique suisse. Les délibérations sont toujours en cours.

À cela s'ajoute une autre proposition du Conseil fédéral visant à augmenter la TVA afin de financer les dépenses accrues en matière de sécurité et de défense. Concrètement, le Conseil fédéral prévoit une augmentation de la TVA de 0,8 point de pourcentage à partir de 2028 pour une durée de dix ans. Ce projet nécessitant une modification de la Constitution fédérale, il devrait faire l'objet d'un référendum.

Parallèlement, un grand classique de la politique fiscale a fait son retour : une motion demande une révision de la loi fédérale sur les droits de timbre dans le but d'introduire une taxe sur les transactions financières applicable à tous les dérivés financiers et produits structurés. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter cette motion. Comme il l'avait déjà fait lors de propositions antérieures visant à introduire de telles taxes, il souligne que les taxes sur les transactions financières ne sont guère adaptées pour générer des recettes supplémentaires et stables à long terme, alors qu'elles entraîneraient en même temps des désavantages concurrentiels pour les acteurs financiers suisses et la place financière locale. Il convient en outre de noter que la Suisse dispose déjà de trois droits de timbre différents (droit d'émission sur le capital propre, droit de négociation et droit sur les primes d'assurance), qui rapportent ensemble près de CHF 2,5 Mrd par an. Après une première discussion lors de la session de printemps au Conseil des États, la motion est désormais transmise à la commission compétente, qui doit élaborer des recommandations à l'intention de la Chambre

haute. Les délibérations devraient débiter cet été.

Par ailleurs, il faut saluer le rejet clair de l'initiative sur l'impôt sur les successions lancée par la Jeunesse socialiste (« Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement ») en novembre 2025. L'un des principaux arguments avancés par les opposants concernait la nécessité de préserver des conditions favorables à la transmission des entreprises familiales suisses. La population a ainsi, pour la deuxième fois depuis 2015, envoyé un signal clair en faveur du maintien du statu quo en matière d'impôts sur les successions. L'attractivité internationale de la Suisse en tant que lieu de résidence pour les particuliers fortunés s'en trouve ainsi renforcée.

Il est également réjouissant de constater que l'augmentation de l'imposition des retraits de capital des 2e et 3e piliers, proposée par le Conseil fédéral dans le cadre du paquet d'allègements 2027, a été clairement rejetée par les deux chambres du Parlement. Cette mesure aurait affaibli la confiance des assurés dans la prévoyance vieillesse et réduit l'incitation à la prévoyance privée, au moment même où celles-ci devraient être renforcées. L'ABPS s'était clairement prononcée contre cette mesure lors de la procédure de consultation.

### Évolutions dans le domaine de la fiscalité internationale

Le domaine de la fiscalité internationale a lui aussi connu des développements majeurs au cours de l'année écoulée. Ainsi, au printemps 2025, une consultation a eu lieu concernant le nouvel accord signé en juin 2024 par la Suisse et les États-Unis dans le cadre du *Foreign Account Tax*

*Compliance Act* (FATCA). Celui-ci prévoit le passage au « modèle 1 ». Jusqu'à présent, la transmission s'effectuait directement aux autorités américaines. À l'avenir, les établissements financiers suisses transmettront les données requises à l'Administration fédérale des contributions, qui les transmettra ensuite aux autorités fiscales américaines. En outre, la Suisse devrait désormais également recevoir des données sur les comptes provenant des États-Unis. Dans le cadre de la consultation, l'ABPS a soutenu le changement de modèle sur le fond, mais a demandé la suppression pure et simple de la disposition pénale prévue pour les infractions par négligence dans le cadre de la mise en œuvre de FATCA. Selon le calendrier prévu, le changement de système devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2027.

Un autre élément marquant a été la signature, en octobre 2025, par la Suisse et l'UE, du protocole d'amendement à l'accord sur l'Échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers. Si le maintien de l'exonération de l'impôt à la source prévue dans l'accord EAR existant est bienvenu, les nouvelles dispositions relatives à l'assistance en matière de recouvrement des créances de TVA favorisent l'insécurité juridique et imposent des coûts supplémentaires aux banques. De plus, au vu des déclarations du Conseil de l'UE à ce sujet, il faut s'attendre à ce que cette pratique soit étendue à d'autres créances fiscales dans les années à venir. L'Association Suisse des Banquiers a fait part de ces préoccupations dans le cadre de la consultation. Le Conseil fédéral soumettra le protocole d'amendement au Parlement pour approbation dans les mois à venir.

Au niveau multilatéral, l'OCDE a adopté en janvier 2025 le « Side-by-Side Package », qui contient des lignes directrices administratives pour la mise en œuvre du pilier 2 de l'impôt minimum mondial. Un élément central de ce paquet est le « *Side-by-Side Safe Harbour* », qui permet de reconnaître certaines juridictions fiscales comme conformes à l'impôt minimum de l'OCDE. Les entreprises multinationales établies dans ces juridictions ne sont soumises à aucune surtaxe supplémentaire dans le cadre de l'impôt complémentaire international (IIR) ou de la règle relative aux bénéficiaires insuffisamment imposés (UTPR). Actuellement, seul le système fiscal américain répond à ces exigences, ce qui pourrait permettre aux entreprises américaines de bénéficier d'éventuels avantages liés à leur implantation.

Le « *Substance-Based Tax Incentives Safe Harbour* », également introduit par ce paquet, est plus favorable à la Suisse. Celui-ci permet aux entreprises de prendre en compte, à des fins de réduction fiscale, certaines incitations à la dépense ou à la production fondées sur des activités économiques réelles dans une juridiction (*Qualified Tax Incentives*), jusqu'à un plafond bien défini. Il en résulte une flexibilité qui pourrait redonner une plus grande importance à la concurrence fiscale internationale. La Suisse a ainsi la possibilité de renforcer son attractivité sans recourir à des subventions industrielles à grande échelle. La décision d'introduire ou non de telles incitations, et sous quelle forme, dépendra des décisions politiques prises au niveau fédéral et cantonal.

## Private Banking Day 2025

---

La neuvième édition du Private Banking Day, organisé conjointement par l'ABPS et l'ABG le 27 mai 2025 à Zurich, a été l'occasion de débattre de l'importance de la « suissitude » dans la gestion de fortune, dans un contexte marqué par les évolutions technologiques, des tensions géopolitiques croissantes et une évolution rapide des habitudes de consommation. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a ouvert la journée par un message de bienvenue du gouvernement fédéral, dans lequel il a salué la vitalité de l'économie suisse et de ses entreprises dans leur ensemble comme un excellent exemple de « suissitude ». Ensuite, un panel de haut niveau composé de Daniela Stoffel, secrétaire d'État aux questions financières internationales, Simone Wyss Fedele,

CEO de Switzerland Global Enterprise, le professeur François Degeorge, directeur général du Swiss Finance Institute, et Georg Schubiger, vice-président de l'ABG et co-CEO de Vontobel, a examiné comment la « suissitude » peut contribuer à garantir la compétitivité et le succès du *Private Banking* en Suisse à long terme. Les interventions ont démontré que des facteurs tels que la stabilité, la fiabilité, la capacité d'innovation et la qualité continueront à constituer des atouts décisifs pour la place économique. Dans un discours inspirant sur l'importance de la « suissitude » dans l'industrie horlogère, le PDG d'IWC Schaffhausen Christoph Grainger-Herr a abordé le défi consistant à concilier tradition et innovation.

## Questions internes

---

### ***Collaboration avec l'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG)***

Les banques privées suisses et les banques suisses de gestion sont actives dans le même secteur et partagent les mêmes intérêts. C'est pourquoi leurs associations respectives, l'ABPS et l'ABG, s'efforcent de coordonner leurs positions, afin de promouvoir une place financière compétitive. Ensemble, elles organisent chaque année depuis 2016 le « *Private Banking Day* », qui réunit les acteurs de la politique, du monde

académique et de la finance pour approfondir des questions d'actualité. Ainsi, en mai, Philipp Hildebrand nous exposera son point de vue sur l'augmentation de la dette publique dans de nombreux pays, tandis que la Conseillère fédérale et ministre des finances Karin Keller-Sutter prononcera le message de bienvenue du gouvernement fédéral.

### ***Collaboration avec d'autres associations économiques***

L'ABPS est l'un des sept groupes de banques qui composent l'Association suisse des banquiers. A ce titre, elle participe aux travaux de sa faîtière. Les membres de l'ABPS sont aussi actifs au sein d'institutions telles que SIX Group AG, le Swiss Finance Institute et l'Asset Management

Association Switzerland. La liste des représentants de l'ABPS dans ces différents piliers de la place financière suisse figure en pages 21 et 22. Au niveau fédéral, l'ABPS entretient aussi des rapports étroits avec economiesuisse et l'Union suisse des professions libérales.

### ***Remerciements***

Sur pratiquement tous les thèmes pertinents pour la place financière, notre Association a été représentée au sein des organes appelés à en débattre. Pour certains collaborateurs de nos banques membres (voir pages 23 et 24), ceci a impliqué une importante charge de travail, ce dont nous les remercions ici chaleureusement.

Genève, fin avril 2026

## Comité

---

### **Président**

Grégoire Bordier

### **Vice-président**

Marc Pictet

### **Membres**

Lionel Aeschlimann

Denis Pittet

Simon Rahn

Jürg Staub

## Secrétariat

---

### **Directeur**

Jan Bumann

### **Responsable juridique**

Anne-Lise Chavallaz

### **Assistante administrative**

Sarah Ryter



# Représentants des banques privées suisses dans différentes associations et fondations de la place financière suisse

---

## **Asset Management Association Switzerland (Comité)**

Sébastien Eisinger, Associé, Pictet & Cie Group SCA

Jean-Pascal Porcherot, Associé, Banque Lombard Odier & Cie SA

## **SIX Group SA (Conseil d'administration)**

Sven Holstenson, Associé, Pictet & Cie Group SCA

## **Swiss Finance Council (Comité)**

Laurent Ramsey, Associé, Pictet & Cie Group SCA

## **Swiss Finance Institute (Conseil de fondation)**

Olivier Ginguéné, Equity partner, Pictet Asset Management SA



# Représentants des banques privées suisses dans les instances dirigeantes et les commissions de l'Association suisse des banquiers

---

## **Conseil d'administration**

Marc Pictet, Associé senior, Pictet & Cie Group SCA (également membre du Comité)

Jürg Staub, Associé, Reichmuth & Co.

## **Comité directeur Private Banking**

Denis Pittet, Associé, Banque Lombard Odier & Cie SA

## **Comité directeur Capital Markets**

Tobias Pfrunder, Partner, Reichmuth & Co

## **Comité directeur Retail Banking**

Edouard Cuendet, Directeur, Fondation Genève Place Financière

## **Commission spécialisée Formation**

Claudia Hubatka-Keller, Directrice adjointe, Banque Lombard Odier & Cie SA

## **Commission spécialisée Droit et Compliance**

David Garrido, General Counsel, Banque Lombard Odier & Cie SA

## **Commission spécialisée Fiscalité**

Yves Cogne, Directeur, Mirabaud & Cie SA

## **Commission spécialisée Régulation des marchés financiers et prescriptions comptables**

Joachim Buob, Directeur général, Banque Pictet & Cie SA

## **Commission spécialisée Finance Durable**

Marie-Laure Schaufelberger, Chief Sustainability Officer, Banque Pictet & Cie SA

## **Commission spécialisée Numérisation**

Steve Blanchet, Directeur adjoint, Banque Pictet & Cie SA



# Représentants des banques privées suisses dans les groupes de travail de l'Association suisse des banquiers

---

## **Accès au Marché (CD Private Banking)**

Jorun Baumgartner, Banque Pictet & Cie SA

## **Régime d'annonce LIMF (KORECO)**

Michael Lehmacher, Banque Pictet & Cie SA  
J. Eisenmeier, B. Lombard Odier & Cie SA  
Polykarp Tschopp, B. Lombard Odier & Cie SA  
Timothée Zurcher, Banque Pictet & Cie SA

## **Chine (CD Private Banking)**

Jorun Baumgartner, Banque Pictet & Cie SA

## **OTC (KORECO)**

Michael Lehmacher, Banque Pictet & Cie SA

## **Gérants externes (CD Private Banking)**

Claudio Arnold, Banque Pictet & Cie SA  
Laurent Pellet, B. Lombard Odier & Cie SA

## **Sanctions (KORECO)**

Mélanie Lüscher, Banque Pictet & Cie SA

## **Formation de base (BIKO)**

Louis-Pierre Pfeiffer, B. Lombard Odier & Cie SA

## **CDB (KORECO)**

Fiona Deucher, B. Lombard Odier & Cie SA

## **Custody / Banque de dépôt (KORECO)**

Nicole Lacher, Banque Pictet & Cie SA  
Christophe Izzo, Banque Pictet & Cie SA  
Jad Reda, Banque Pictet & Cie SA

## **goAML (KORECO)**

Anne-Sophie Tercier, B. Lombard Odier & Cie SA

## **Modification LEFin (KORECO)**

Sandra Dobler, B. Lombard Odier & Cie SA

## **AG Fraud Prevention Comm. Numérisation**

Thomas Hoarau, Banque Pictet & Cie SA

## **Droit des données (KORECO)**

Sandra Dobler, B. Lombard Odier & Cie SA  
Theodora Passamonti, Banque Pictet & Cie SA

## **EAR (STEKO)**

Yves Cogne, Mirabaud & Cie SA  
Lionel Fais, Banque Pictet & Cie SA  
Jonathan Renaud, Banque Pictet & Cie SA

## **GAFI / LBA (KORECO)**

Anne-Sophie Tercier, B. Lombard Odier & Cie SA

## **Entraide administrative CDI (STEKO)**

Yves Cogne, Mirabaud & Cie SA

## **LIMF (KORECO)**

Michael Lehmacher, Banque Pictet & Cie SA

## **CDI (STEKO)**

Yves Cogne, Mirabaud & Cie SA  
Catherine Joigny, B. Lombard Odier & Cie SA  
Olivier Broch, B. Lombard Odier & Cie SA



# Représentants des banques privées suisses dans les groupes de travail de l'Association suisse des banquiers

## **Imposition des entreprises (STEKO)**

Catherine Joigny, B. Lombard Odier & Cie SA  
Benjamin Marchat, Banque Pictet & Cie SA  
Olivier Broch, B. Lombard Odier & Cie SA  
Thaïs Thür, Banque Pictet & Cie SA

## **FATCA (STEKO)**

Lionel Fais, Banque Pictet & Cie SA

## **FTT (STEKO)**

C. Giordano Anex, B. Lombard Odier & Cie SA

## **TVA (STEKO)**

Yvan Cambera, Banque Pictet & Cie SA  
Catherine Joigny, B. Lombard Odier & Cie SA  
Damien Baudoin, B. Lombard Odier & Cie SA

## **Droit de timbre (STEKO)**

Yvan Cambera, Banque Pictet & Cie SA

## **E-ID (Commission Numérisation)**

Sandra Dobler, B. Lombard Odier & Cie SA

## **Information Security & Cyber Defence**

Florian Widmer – Banque Pictet & Cie SA

## **AG Digital Assets (Comm. Numérisation)**

Steve Blanchet, Banque Pictet & Cie SA

## **AG d'information sur les risques (KORECO)**

Nicole Lacher, Banque Pictet & Cie SA

## **Sustainable Finance (Comm. Sust. Finance)**

C.-A. Margelisch, B. Lombard Odier & Cie SA  
Jann Ewerhart, Banque Pictet & Cie SA

## **Disclosure (Comm. Sust. Finance)**

Didier Kolly, B. Lombard Odier & Cie SA  
Frédéric Vejdoovsky, B. Lombard Odier & Cie SA

## **Confirmation des relations (KFR)**

Nicole Lacher, Banque Pictet & Cie SA

## **Public Affairs**

Jan Bumann, Directeur adjoint, ABPS

## **Promotion Place Financière**

Simon Roth, Banque Pictet & Cie SA  
Andreas Kessler, B. Lombard Odier & Cie SA

## **Moyen-Orient**

Jean-Samuel Hofmann, Banque Pictet & Cie SA

## **Narilo**

Léa Bornand, Mirabaud & Cie SA

## **AG Lombard (KFR)**

Philippe Rosset, Banque Pictet & Cie SA

## **AG USA (CD Private Banking)**

Lionel Fais, Banque Pictet & Cie SA



## Activités des groupes d'experts communs ABG/ABPS

---

Sous l'égide de l'ABG, des groupes de travail composés d'experts issus des établissements membres de l'ABG et de l'ABPS se sont régulièrement réunis afin de préparer et coordonner le positionnement des associations sur les différents sujets. Cela permet notamment de porter la voix de nos associations au sein des commissions spécialisées de l'ASB. Le bon fonctionnement de ces groupes de travail repose en particulier sur l'engagement et la coordination assurés par l'ABG, que nous remercions vivement pour son travail. La liste ci-dessous présente les domaines d'activité des différents groupes de travail ainsi que les représentants de nos membres ayant pris part à leurs travaux.

**Groupe des juristes** : Evaluation des éléments centraux du train de mesures du Conseil fédéral sur la stabilité des banques, notamment en ce qui concerne leur caractère proportionné (y compris la réponse à la consultation sur les lignes directrices) ; message concernant la modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) ; réponse à la consultation relative à l'ordonnance sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (OTPM).

### invités ABPS

Jean-Marc Brodmann, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers  
David Garrido, B. Lombard Odier & Cie SA  
Claude-Alain Margelisch, B. Lombard Odier & Cie SA  
Thomas Steinebrunner, Rahn+Bodmer Co.

Kim Do Duc, Mirabaud & Cie SA  
Olivier Sierro, Banque Pictet & Cie SA  
Markus Roth, Reichmuth & Co Privatbankiers  
Nicolas Terrier, Bordier & Cie

**Groupe de contact Formation** : formation de base, identification des lacunes en matière de formation continue et des parcours de développement, nouveau programme-cadre pour la filière BEM, plateforme d'échange dans le secteur et avec d'autres actrices et acteurs pertinents.

### invités ABPS

Stéphanie Bachofner, Banque Pictet & Cie SA  
Claudia Hubatka-Keller, B. Lombard Odier & Cie SA  
Vania De Oliveira, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers

Marcia Brunner, Rahn+Bodmer Co.  
C. Hennebel, B. Lombard Odier & Cie SA  
Ariane Michel, Mirabaud & Cie SA



**Groupe de contact Digitalization** : open banking et multibanking, opportunités et risques liés à l'intelligence artificielle générative, Collaborative Fraud Prevention.

#### **invités ABPS**

Dionys Berwert, Reichmuth & Co.  
Nicolas Boryszewski, B. Lombard Odier & Cie SA  
Frédéric Dommart, B. Lombard Odier & Cie SA  
Grigor Scartazzini, Rahn+Bodmer Co.

Steve Blanchet, Banque Pictet & Cie SA  
Frédéric Devillard, Bordier & Cie  
Tobias Käppeli, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers

**Groupe de contact Risk Management** : évaluation des éléments clés du train de mesures du Conseil fédéral sur la stabilité des banques (y compris les réponses à la consultation concernant la modification de l'ordonnance sur les fonds propres relative à l'évaluation de certains postes du bilan, ainsi que la modification de la loi sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres concernant la couverture des participations étrangères au moyen de fonds propres de la banque mère des banques d'importance systémique) ; extension du dispositif d'approvisionnement en liquidités (liquidités contre garanties hypothécaires (LCGH) et liquidités contre titres (LCT)).

#### **invités ABPS**

Joachim Buob, Banque Pictet & Cie SA  
Michael Dreke, Mirabaud & Cie SA  
David Holzer, Bordier & Cie  
David Molleyres, B. Lombard Odier & Cie SA  
Claudio Soliva, Rahn+Bodmer Co.

Mathieu Conus, Bordier & Cie  
Patrick Hauri, Mirabaud & Cie SA  
Adrian Marti, Reichmuth & Co  
Simon Roth, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers

**Groupe de contact Sustainable Finance** : prochaines démarches dans le domaine de la lutte contre l'écoblanchiment / l'autorégulation, recensement interne concernant l'initiative de l'ABG « La finance durable – une opportunité pour les banques de gestion », initiative populaire « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir », publication d'un « Conviction Statement » sur la finance durable.

#### **invités ABPS**

Jann Ewerhart, Banque Pictet & Cie SA  
Roman Vital, Rahn+Bodmer Co.  
Claude-Alain Margelisch, B. Lombard Odier & Cie SA

Nina Kucera, Rahn+Bodmer Co.  
Nadia Zancanaro, Mirabaud & Cie SA  
Jillian Regnier, Banque Pictet & Cie SA

**Groupe d'expertes et d'experts fiscaux** : imposition minimale de l'OCDE / paquet « Side by Side », changement de régime pour les participations, droit de négociation / taxe sur les transactions financières, initiative sur l'impôt sur les successions, réponse à la consultation concernant le changement de modèle FATCA, entraide administrative en matière fiscale.



## invités ABPS

Yves Cogne, Mirabaud & Cie SA  
Catherine Joigny, B. Lombard Odier & Cie SA  
Nicole Nussbaumer-Gründler, Rahn+Bodmer Co.

Nicolas Terrier, Bordier & Cie  
Pascal Küng, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers  
Stefano Lembo, Banque Pictet & Cie SA

**Groupe de contact Cyber Security** : lieu d'échange entre les Chief Information Security Officers (CISO) des membres de l'ABG, coordination des demandes au sein du Swiss Financial Sector Cyber Security Centre (Swiss FS-CSC).

## invités ABPS

Christian Arnosti, Reichmuth & Co.  
Simon Ganiere, B. Lombard Odier & Cie SA  
Benjamin Saurat, Bordier & Cie  
Florian Widmer, Banque Pictet & Cie SA

Martin Kyburz, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers  
Alain Pousaz, Mirabaud & Cie SA  
Grigor Scartazzini, Rahn+Bodmer Co.

**Groupe de contact Petites banques** : coordination des membres participant au régime des petites banques et représentation de ces derniers vis-à-vis de la FINMA.

## invités ABPS

Grégoire Bordier, Bordier & Cie  
Sascha Handle, Reichmuth & Co.  
Grigor Scartazzini, Rahn+Bodmer Co.  
Adrian Strub, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers

Urs Angst, Rahn+Bodmer Co.  
David Holzer, Bordier & Cie  
Jürg Staub, Reichmuth & Co

**Questions relatives à SIX** : échanges opérationnels et stratégiques, tant du point de vue des utilisatrices et utilisateurs que des actionnaires.

## GRUPE DE CONTACT SIX

### invités ABPS

Patrick Amrhein, Reichmuth & Co.  
Geoffroy De Ridder, B. Lombard Odier & Cie SA  
Stephen Grady, B. Lombard Odier & Cie SA

Carole Bonjour, Banque Pictet & Cie SA  
Frédéric Devillard, Bordier & Cie  
Didier Grandjean, Bordier & Cie



## Liste des membres

---

### Genève

**Bordier & Cie SCmA**

Rue Rath 16  
Case postale  
CH-1211 Genève 3

Tél. +41 (0) 58 258 00 00

Fax +41 (0) 58 258 00 40

[www.bordier.com](http://www.bordier.com)

**Grégoire Bordier**

**Evrard Bordier**

**Christian Skaanild**

**Banque Lombard Odier & Cie SA**

Chemin Messidor 1  
CH-1293 Bellevue

Tél. +41 (0) 22 709 21 11

Fax +41 (0) 22 709 29 11

[www.lombardodier.com](http://www.lombardodier.com)

**Hubert Keller**

**Frédéric RoCHAT**

**Denis Pittet**

**Jean-Pascal Porcherot**

**Alexandre Meyer**

**Xavier Bonna**

**Mirabaud & Cie SA**

Boulevard Georges-Favon 29  
CH-1204 Genève

Tél. +41 (0) 58 816 22 22

Fax +41 (0) 58 816 28 16

[www.mirabaud.com](http://www.mirabaud.com)

**Lionel Aeschlimann**

**Camille Vial**

**Nicolas Mirabaud**

**Banque Pictet & Cie SA**

Route des Acacias 60  
CH-1211 Genève 73

Tél. +41 (0) 58 323 23 23

Fax +41 (0) 58 323 23 24

[www.pictet.com](http://www.pictet.com)

**Marc Pictet**

**Laurent Ramsey**

**Sébastien Eisinger**

**Elif Aktuğ**

**François Pictet**

**Sven Holstenson**

**Raymond Sagayam**



## Bâle

### **E. Gutzwiller & Cie Banquiers**

Kaufhausgasse 7  
CH-4051 Bâle

Tél. +41 (0) 61 205 21 00

Fax +41 (0) 61 205 21 01

[www.gutzwiller.ch](http://www.gutzwiller.ch)

**François Gutzwiller**

**Stéphane Gutzwiller**

**François Boulte**

**Amedeo von Habsburg**

## Lucerne

### **Reichmuth & Co.**

Rütligasse 1  
CH-6000 Lucerne 7

Tél. +41 (0) 41 249 49 29

Fax +41 (0) 41 249 49 39

[www.reichmuthco.ch](http://www.reichmuthco.ch)

**Christof Reichmuth**

**Remy Reichmuth**

**Jürg Staub**

## Zürich

### **Rahn+Bodmer Co.**

Münstergasse 2  
CH-8021 Zürich

Tél. +41 (0) 44 639 11 11

Fax +41 (0) 44 639 11 22

[www.rahnbodmer.ch](http://www.rahnbodmer.ch)

**Martin H. Bidermann**

**Christian R. Bidermann**

**Jay Bidermann**

**Simon Rahn**



# Impressum

---

## **Editeur**

Association de Banques Privées Suisses (ABPS), Genève

## **Diffusion**

Association de Banques Privées Suisses

Route des Acacias 60

CH-1211 Genève 73

Tél. +41 (0) 22 807 08 00

E-mail : [info@abps.ch](mailto:info@abps.ch)

[www.abps.ch](http://www.abps.ch)

Le rapport annuel 2025 est également disponible en allemand.

©2025 Association de Banques Privées Suisses





Association de  
**Banques Privées Suisses**  
Vereinigung  
**Schweizerischer Privatbanken**  
Association of Swiss Private Banks

Route des Acacias 60  
CH-1211 Genève 73

T +41(0)22 807 08 00  
info@abps.ch

[www.abps.ch](http://www.abps.ch)